

Débat public du 5 octobre 2011 au 30 janvier 2012 Participez au débat !



Madame, Mademoiselle, Monsieur,
La Commission Particulière du Débat Public a inscrit son action dans une large consultation du public, afin de permettre à chacun d'entre vous, d'évaluer la faisabilité et l'opportunité du projet d'extension du Port Autonome de la Guadeloupe. Ce débat a pour objectif d'anticiper les répercussions et les incidences que pourraient avoir les effets de cette nouvelle infrastructure sur l'économie et l'environnement global de la Guadeloupe.

La Commission a donc durant quatre mois, pris l'avis des acteurs politiques, socio-économiques et associatifs de notre région. Tous, ont exprimé leur attachement à ce débat public.

Forte de cet esprit citoyen, la commission a depuis le 5 octobre dernier entamé vingt débats publics qui ont tous pour objectif de donner sur l'ensemble du territoire, la parole au public et de répondre à ses attentes.

Vous avez été nombreux à participer aux premières réunions et nous vous encourageons vivement à prendre part à cet exercice de démocratie participative. Un tel intérêt, vous permettra de faire le point sur le projet, son contexte, ses opportunités, ses objectifs, ses retombées économiques, ses impacts environnementaux, ainsi que son intégration régionale.

C'est un événement majeur dont les citoyens sont les acteurs et qui est très largement soutenu par toutes les formes de communication, lesquelles proposent à chacun d'entre vous, la combinaison du papier et du numérique (affiches, expositions, spots télé et radio, site internet). Nous vous encourageons à consulter les études techniques du maître d'ouvrage, poser des questions et donner votre avis sur le site internet du débat (www.debatpublic-portguadeloupe.org). Vous avez également la possibilité de donner votre opinion argumentée sous la forme d'un « cahier d'acteur » ou d'une contribution écrite.

Je suis donc particulièrement heureux de vous offrir ce premier journal du débat qui contribuera à mieux vous informer et vous aider à vous exprimer de la manière la plus libre et la plus entière.

Bien cordialement.

Jean-Claude DEGRAS

Le projet du port Autonome

Le projet d'extension du Port Autonome de Guadeloupe prévoit la construction d'une plateforme permettant d'accueillir une nouvelle génération de porte-conteneurs de plus grande taille.

Le PAG entend ainsi se positionner sur le trafic de transbordement lié à l'évolution du commerce maritime international en provenance du Canal du Panama.

Ce projet d'envergure a une incidence sur plusieurs secteurs d'ordre économique, social ou environnemental de la Guadeloupe.

Les caractéristiques générales du projet :

Le projet consiste dans l'aménagement d'un môle au Sud du terminal à conteneurs actuel de Jary.

Il comprendra un quai de 350 m de longueur et la construction de 25 ha de terres-pleins.

Le bassin d'évitage sera agrandi et le chenal dragué à la cote -15,40 CM (niveau zéro des cartes maritimes).

L'ouvrage sera connecté par voie routière à l'actuel port de Jary et à l'ensemble des activités économiques de la zone. Il a été prévu de construire le terminal en respectant les normes les plus rigoureuses du point de vue de la résistance aux événements climatiques et naturels."



Sommaire

- Participez au Débat p.1
Le mot du président - Le projet
- Le débat public p.2
Le débat, ses objectifs, ses règles
- La CPDP p.3
Son rôle, ses membres
- Les réunions p.4
Résumé des réunions d'octobre

Le débat public

Qu'est-ce qu'un débat public ?

Le débat public est une étape officielle importante dans le processus d'élaboration de projets d'aménagement ou d'équipement du territoire. Il doit permettre à tous ceux qui le souhaitent de s'informer sur ces projets, d'exprimer leurs observations, critiques et suggestions.

Le projet sur lequel porte le débat est à l'étude et peut donc être modifié en fonction des contributions recueillies lors du débat ; c'est pourquoi, il est fondamental que le plus grand nombre de personnes y participent de manière constructive.

Il doit pouvoir éclairer le maître d'ouvrage dans sa prise de décision.



Le cadre juridique

La loi Barnier du 2 février 1995, complétée par la loi du 27 février 2002 impose que tous les projets importants d'équipements soient soumis à débat public pour organiser la participation du public aux choix d'équipements.



La Commission nationale du débat public

La décision d'organiser un débat public est prise par la Commission Nationale du Débat public après saisine du maître d'ouvrage qui lui adresse un dossier présentant les objectifs et les principales caractéristiques du projet, ainsi que les enjeux socio-économiques, le coût estimatif et l'identification des impacts significatifs du projet sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

La CNDP est une autorité administrative indépendante (AAI), à l'image de ce qu'est le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Ce statut a pour but d'asseoir la légitimité de cette instance qui est garante devant le public de l'impartialité, de la transparence et de la sincérité du débat public.

La Commission nationale du débat public se prononce par une décision motivée dans un délai de deux mois maximum sur la suite à réserver aux saisines. Elle est publiée au Journal officiel.

Lorsqu'il s'agit d'un débat public, elle en confie l'organisation à une Commission particulière (CPDP) constituée de 4 à 7 membres nommés.

À l'issue de ce débat et dans un délai de deux mois, le Président de la CPDP élabore un compte rendu et le Président de la Commission nationale en dresse un bilan. Ces deux documents sont rendus publics et communiqués au maître d'ouvrage.

La décision du maître d'ouvrage doit intervenir dans les trois mois suivants cet envoi. Cette décision porte soit sur la poursuite du projet et ses conditions de réalisation soit sur son abandon. Elle fait l'objet d'une publicité au Journal Officiel.

La Commission Particulière du Débat Public

Engagements et missions

Le débat public est organisé par une Commission Particulière du Débat Public (CPDP), organisme indépendant du maître d'ouvrage.

La CPDP est chargée d'informer le public de la manière la plus complète et de favoriser son expression par la mise en place d'espaces de dialogue et de discussion.

Les engagements de la CPDP

L'équivalence : elle garantit à toute personne qui le souhaite la possibilité de s'exprimer.

La transparence : elle veille à la clarté et à l'accessibilité de toutes les informations.

La neutralité : la CPDP s'assure de la qualité du débat et n'a pas d'avis à donner sur le projet lui-même.

L'argumentation : La CPDP prend garde à ce que le débat se construise progressivement sur la base d'opinions argumentées.

L'indépendance : la CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics ; ses membres sont indemnisés par la Commission nationale, selon un barème réglementé. Le maître d'ouvrage finance, quant à lui, l'organisation du débat.



Les missions d'une CPDP

- organise et anime le débat,
- diffuse une information complète, transparente et objective à destination de la population,
- permet à la population de s'exprimer dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites,
- veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux questions posées par le public,
- produit, à la fin du débat public, un compte-rendu exhaustif du débat et des opinions exprimées dans le cadre du débat public.

Composition de la Commission particulière du débat public

Nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP), les membres des commissions particulières sont choisis pour leurs compétences et leur expérience. La CPDP sur le projet d'extension du port de Guadeloupe est composée de 5 membres.

Président de la CPDP
Jean Claude DEGRAS

Membres de la CPDP
Myriam LUBINO BISSAINTE
Marie-Laure BLONBOU
Moïse FLESSEL
Jacques PORTECOP



Les réunions

Les réunions du débat public du mois d'octobre ont permis à près de 400 personnes de s'informer sur le projet d'extension du port de Guadeloupe. La présentation du projet s'est faite à travers la projection d'un film suivi d'une présentation Power point.

A la suite de la présentation du maître d'ouvrage, le débat entre l'équipe du port autonome de la Guadeloupe et le public est ouvert.

L'équipe du port autonome constituée de :
 M. Laurent MARTENS, directeur du PAG, M. Olivier CARMES, directeur de l'Aménagement et chef de projet, Mlle Sita NARAYANAN, chargée du programme de Développement durable, sur l'environnement du projet, Mme Sophie SAINT-CHARLES et M. Olivier PIERROT chargés de la partie économique, M. Tristan BATAILLE chargé de la partie technique et de l'état initial de l'environnement du projet, et Mme Viviane FRANCOIS-JULIEN, directrice de la Communication.



Lors de ces réunions de nombreux aspects ont été abordés. Les thèmes récurrents sont l'économie, l'emploi ainsi que l'environnement. Le sujet de l'opérateur pour ce futur grand port a également suscité de nombreuses questions. Les retranscriptions écrites et les vidéos de l'intégralité des réunions sont disponibles sur le site du débat public.



Ces six réunions ont eu lieu le 5 octobre à Jarry au WTC, le 7 octobre à la salle George Tarer à Pointe-à-Pitre, le 12 octobre à l'Hôtel de ville du Gosier, le 14 octobre au centre de ressource des Abymes, le 19 octobre à l'auditorium de Basse-Terre et le 21 octobre au foyer rural de Belin de Port-Louis. Les réunions ont été présidées à tour de rôle par les membres de la commission.



Réunions novembre

Vendredi 4 novembre 2011 Médiathèque lamentin
 Mercredi 9 novembre 2011 Hôtel de ville Mome-à-l'Eau
 Vendredi 18 novembre 2011 Salle Beauperthuy Sainte-Rose
 Mercredi 23 novembre 2011 Salle Laura Flessel Petit-Bourg
 de 18h30 à 22h00